

Recommandations :

- Les réponses sont rédigées à l'encre (pas de rouge) et au crayon de papier pour les croquis et les schémas.
- Le sujet devra être rendu avec toutes les pages dans le bon ordre, agrafé dans une copie d'examen.
- Le détail des calculs et résultats intermédiaires devront obligatoirement apparaître.
- Aucun document autorisé.
- Un dossier de fichiers informatiques est associé à cette épreuve.
- Les calculatrices conformes à la note de service n° 2015-056 du 17-3-2015 (non programmables sans mémoire alphanumérique OU avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ») sont autorisées, mais les détails des calculs intermédiaires devront apparaître clairement ainsi que les résultats demandés.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE



ÉPREUVE E2

TECHNOLOGIE

SOUS-ÉPREUVE
U.22

PRODUCTION DE DOCUMENTS
TECHNIQUES ET JURIDIQUES

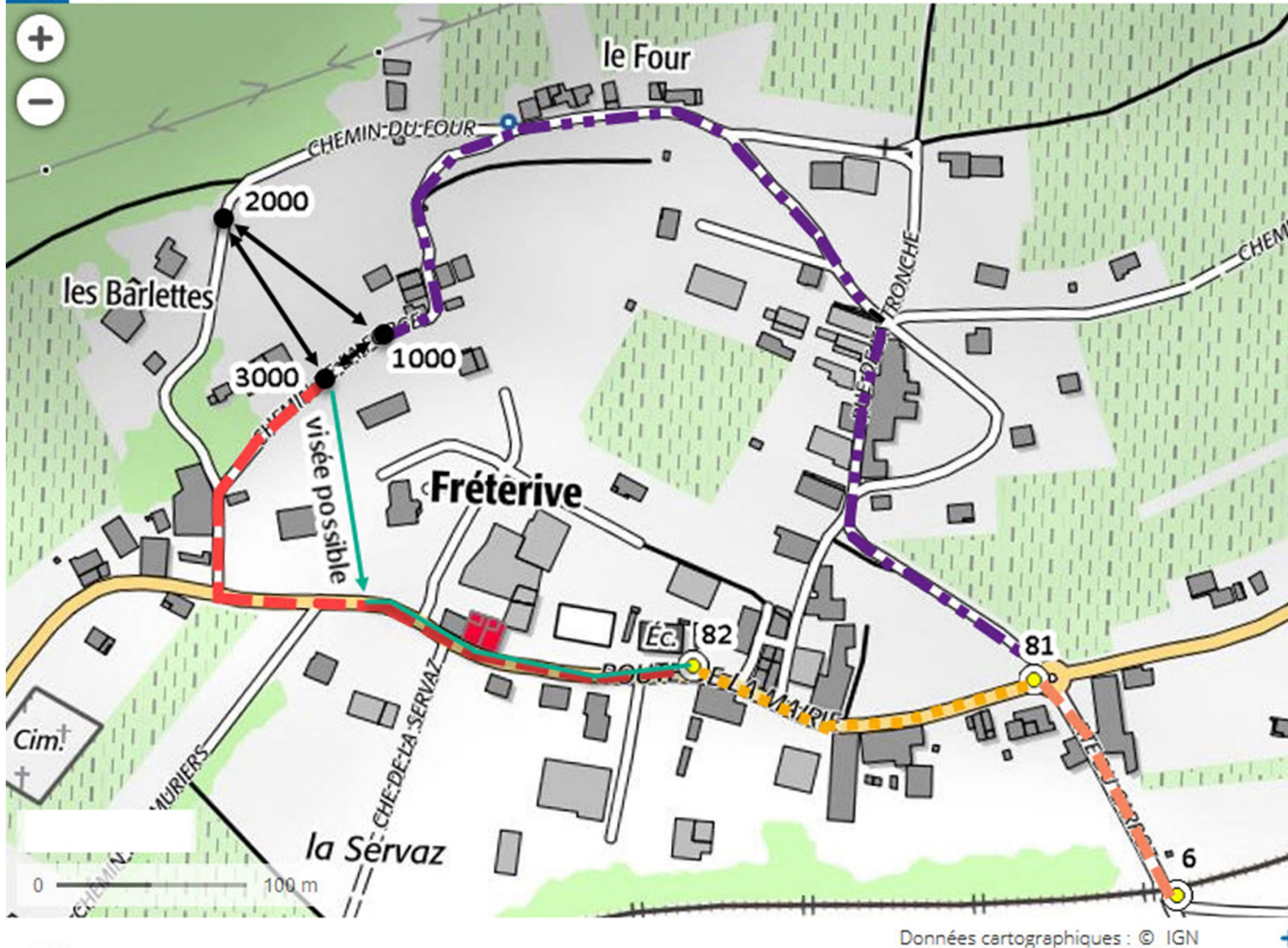
DOSSIER ÉTUDES

N° de l'étude	Activités et documents	Barème	Durée conseillée
0	Lecture du dossier		15 mn
1	Préparation du contrôle du géo référencement	/13	55 mn
2	Vérification de la faisabilité du projet du réseau des eaux usées	/11	45 mn
3	Élaboration d'un DMPC numérique	/16	65 mn

Note sur 40 points

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	DOSSIER PRÈS DU MOULIN	xxx-181-TGT T22	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ÉTUDES	
SESSION 2018	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 1/9

Plan de situation des repères altimétriques NGF IGN 69 et des stations du levé



LÉGENDE

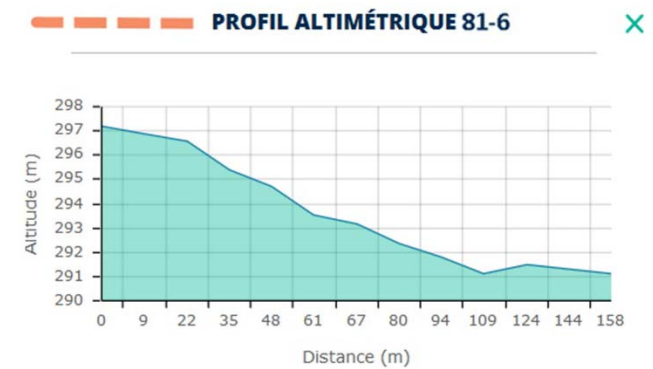
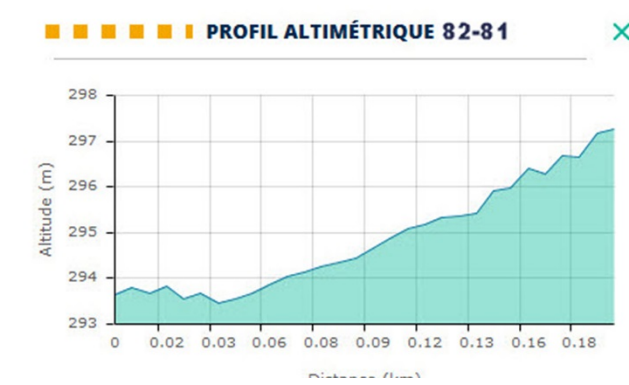
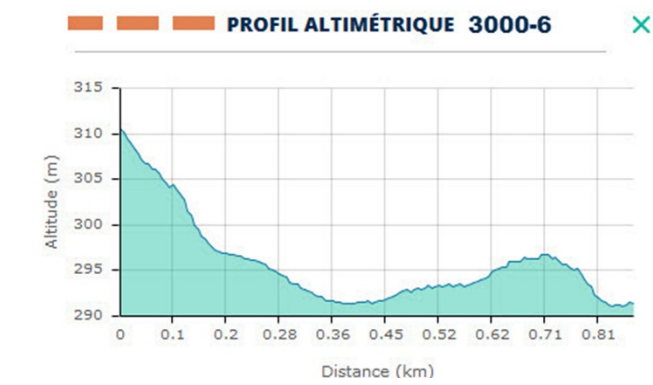
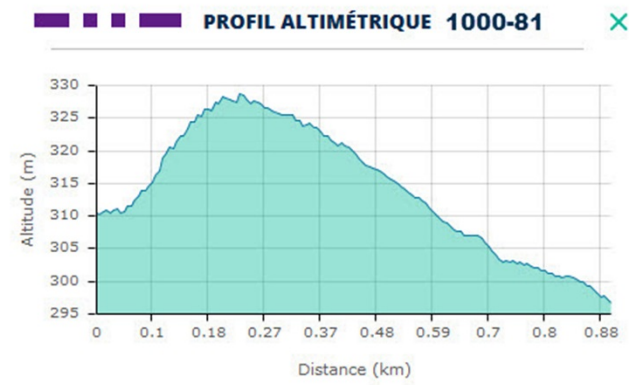
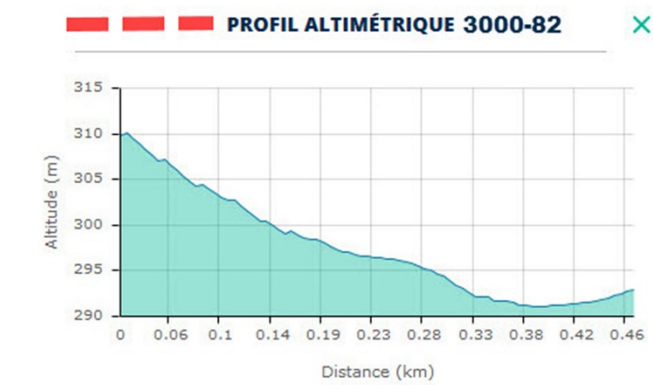
Cheminements

- - - - - 81-6
- - - - - 1000-81
- - - - - 82-81
- - - - - 3000-82
- - - - - 3000-82-81-6

DT1




BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	DOSSIER PRÈS DU MOULIN		xxx-181-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ÉTUDES
SESSION 2018	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 4/9

Profils altimétriques de parcours entre les stations du levé et les différents repères



DT2

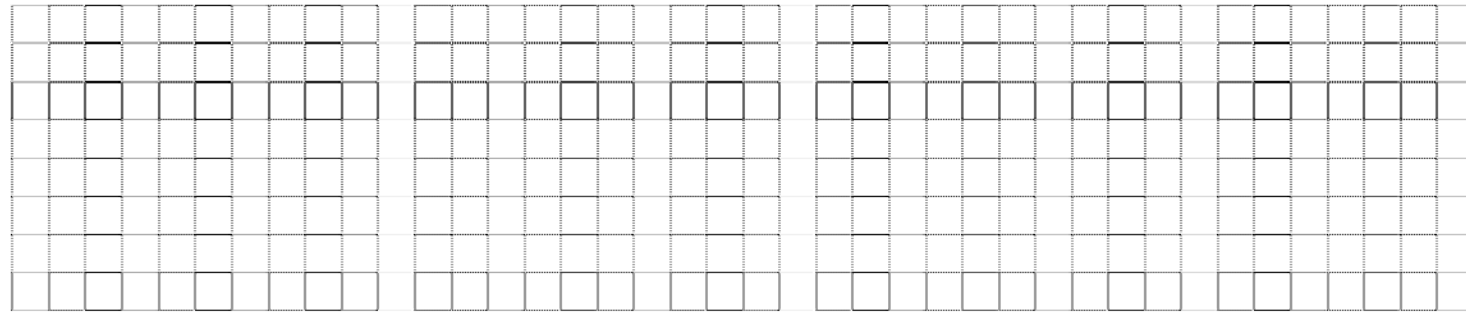
Matériels topographiques à disposition dans le cabinet

Type	Désignation
Niveau automatique et ses accessoires	 <p><i>Leica Sprinter 150 M : Ecart type d'une mesure altimétrique par km de nivellement double : 1,5 mm et par km de nivellement simple : 2.2 mm.</i></p>
Tachéomètre et ses accessoires	 <p><i>Leica Flexline TS02 : Ecart type de mesure d'angle : 1 mgon Ecart type de la mesure de distance avec réflecteur : 1.5 mm+2 ppm</i></p>
Récepteur GNSS temps réel et ses accessoires + abonnement à un prestataire de temps réel	 <p><i>Trimble R8 : Précision 2,5 à 5 cm</i></p>

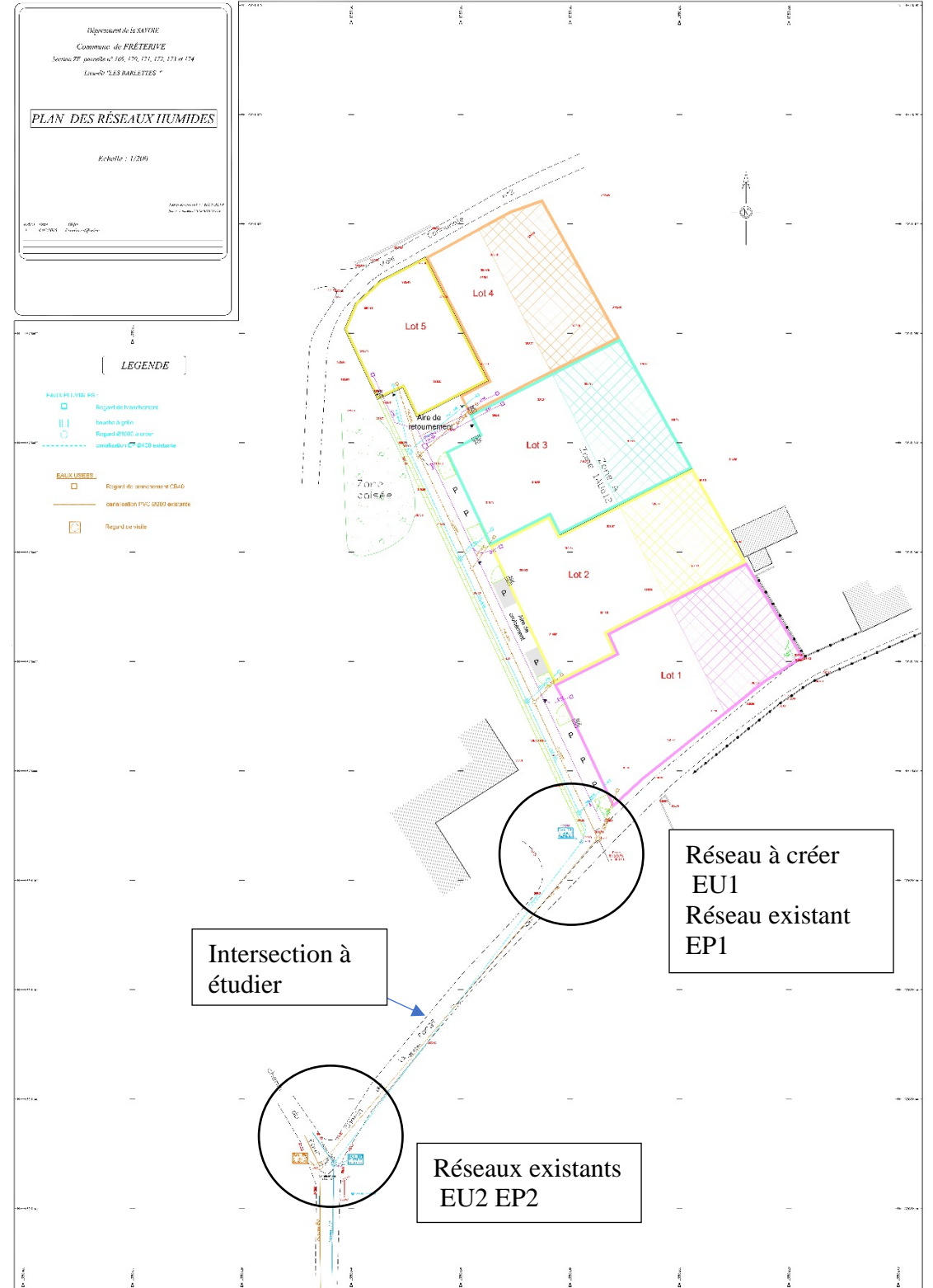
DT3

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	DOSSIER PRÈS DU MOULIN	xxx-181-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ÉTUDES
SESSION 2018	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 5/9

2.3 Conclure sur la faisabilité du projet de la canalisation des eaux usées et faire une proposition sur la canalisation des eaux usées pour rendre le projet conforme.



Plan des réseaux humides



DR2-2

DT4

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	DOSSIER PRÈS DU MOULIN		xxx-181-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ÉTUDES
SESSION 2018	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 7/9

Echelle en X : 1/250

Echelle en Y : 1/100

PC : 299.00 m		EU1	EU2
Numéros des points TN	1		2
Altitudes TN	309.76		303.10
Distances cumulées TN	0.000		78.508
Distances partielles TN		78.508 m	
Pentes et rampes TN		PENTE L = 78.508 m P = -0.08 m / m	
Altitudes fe de la canalisation EU			
Distances cumulées Projet			
Distances partielles Projet			
Alignements et courbes	DROITE L = 78.508 m		

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	DOSSIER PRÈS DU MOULIN	xxx-181-TGT T22	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ÉTUDES	
SESSION 2018	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 8/9

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ÉTUDE 3
Élaborer un DMPC numérique

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Le bureau pour lequel vous travaillez, vous demande d'élaborer le document modificatif du parcellaire cadastral de la division en lots concernant le lotissement créé.
 Les parcelles constituant l'unité foncière ont été réunies en une seule parcelle ZE n° 240 d'une contenance cadastrale 47 a 16.ca.
 Le bornage a été effectué le 22 mai 2017 par Monsieur Risme géomètre à Aiton (73220).
 La superficie arpentée de l'unité foncière est de 4704 m².
 Les superficies réelles des lots sont inscrites sur le plan de division.

ON DONNE :

- DT5i_120000ZE01.dxf la feuille cadastrale de la section ZE sous forme numérique ;
- DT6i plan de division.dwg et.dxf ;
- un logiciel permettant d'élaborer un DMPC numériquement.

ON DEMANDE : d'élaborer le document modificatif du parcellaire cadastral numérique.

Les fichiers seront enregistrés dans un dossier intitulé : N°candidat_DMPC et imprimés.

Ce dossier comprendra :

-le fichier autocad « N°candidat.dwg »

-le fichier de rapport de transformation « N°candidat_Calage.txt »

- le fichier de la chemise verte « N°candidat_DA_ChemiseVerte.pdf »

- le listing des nouveaux lots « N°candidat_DA_lot.rtf »

- l'extrait cadastral de division « N°candidat DA.pdf »

ON EXIGE :

- les documents produits sont conformes aux prescriptions de la direction générale des impôts ;
- le dossier de fichiers est complet ;
- les documents sont renseignés avec le numéro du candidat.

DE3

- 3.1 Créer le répertoire « N°candidat_DMPC et imprimés »
- 3.2 Dans un dessin vierge importer la planche PCI du cadastre au format dxf Département de la Savoie 73, commune de Fréterive.
Enregistrer le fichier « N°candidat.dwg » dans le répertoire.
- 3.3 Identifier, en recherchant manuellement, la parcelle à diviser (ancienne parcelle) et sélectionner :
ZE n°240 d'une contenance de 47 a 16 ca
Le propriétaire est Monsieur Jacquet Jean Paul
La superficie réelle de la parcelle après bornage est de 4704 m².
- 3.4 Insérer le plan de division DT6i.
Les points 1, 5, 10 et 12 sont des bornes relevées sur le terrain et identifiées comme limite de propriété lors du bornage.
- 3.5 Identifier les points de rattachement pour caler le levé sur le plan cadastral :
- prendre les bornes :1, 5, 10 et 12 ;
- contrôler l'erreur moyenne quadratique ;
- créer les points transformés à partir des points topographiques (ne pas prendre les points 100 à 109) ;
-enregistrer le fichier de rapport de transformation « N°candidat_Calage.txt » dans le répertoire.
- 3.6 Créer les points adaptés qui définiront les futures limites intérieures du lotissement.
- 3.7 Dessiner les limites nouvelles des lots appuyées sur les points adaptés.
- 3.8 Barrer le numéro de parcelle qui va être divisée.
- 3.9 Identifier les nouveaux lots.
- 3.10 Créer et enregistrer la pochette verte « N°candidat_DA_ChemiseVerte.pdf ». Modifier le libellé du fichier numérique en « N° candidat ».
- 3.11 Enregistrer le listing des nouveaux lots « N°candidat_DA_lot.rtf ».
- 3.12 Créer et enregistrer l'extrait cadastral de division « N°candidat DA.pdf ».

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	DOSSIER PRÈS DU MOULIN		xxx-181-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ÉTUDES
SESSION 2018	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 9/9